



PUBLIE LE

27 AOÛT 2024

2024-49

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 13 JUIN 2024										
Date de la convocation : 6 juin 2024	L'an deux mille vingt-quatre et le treize juin, les membres du bureau syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.										
Date d'affichage de la convocation : 6 juin 2024											
Nombre de membres	Objet de la délibération :										
<table border="1"><tr><td>En exercice</td><td>9</td></tr><tr><td>Quorum</td><td>5</td></tr><tr><td>Présents</td><td>5</td></tr><tr><td>Représentés</td><td>0</td></tr><tr><td>Votants</td><td>5</td></tr></table>	En exercice	9	Quorum	5	Présents	5	Représentés	0	Votants	5	<u>COMMUNE DE PERNES LES FONTAINES - CREATION D'UNE UNITE DE DEPHOSPHATATION SUR LA STATION D'EPURATION - MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 1</u>
En exercice	9										
Quorum	5										
Présents	5										
Représentés	0										
Votants	5										

Membres présents :

Président : Jérôme BOULETIN

Vice-Présidents : Salvador TENZA -Jean-François SENAC- André AIELLO - Thierry ROUX

VU l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique,

L'entreprise SAS MICHELIER s'est vu confier, par marché du 4 décembre 2023, la création d'une unité de déphosphatation sur la station d'épuration de Pernes les Fontaines.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240613-2024-49-DE
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Dans le cadre de ce marché, il est nécessaire de modifier les prestations, en ajoutant au BPU :

- 1-2-2 Fourniture et pose d'un panneau de chantier : prestation omise dans le cahier des charges et nécessaire pour l'obtention de subventions. (650 € Forfait)
- 2-1-2 Décaissement d'un volume de 15 m³ en compensation des volumes soustrait au PPRI, terrassement et évacuation de matériaux : obligation réglementaire issue de la régularisation après la contractualisation du marché. (990 € Forfait)
- 2-1-3 Création d'une piste stabilisée pour l'accès à la cuve de chlorure Ferrique : le morceau de terrain permettant d'accéder à la cuve et au point de dépotage s'avère non circulaire. Il a été demandé au prestataire de stabiliser cette aire. (2 460 € Forfait)
- 2-1-4 moins value sur la mise en œuvre d'une résine epoxy sur la dalle : le poste de dépotage fourni étant équipé pour récupérer les égouttures de chlorure ferrique il n'est pas nécessaire de protéger la dalle en béton par une résine spéciale (4 100 € Forfait).

Une modification en cours d'exécution doit donc être conclue pour introduire les prix nouveaux et la moins value

La décision modificative 1 n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

Toutes les autres clauses restent inchangées.

LE BUREAU

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la modification en cours d'exécution n° 1 présentée,

DELIBERE

1°) APPROUVE la modification en cours d'exécution n° 1 au marché avec l'entreprise MICHELIER selon les modalités évoquées ci-dessus.

2°) AUTORISE Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n° 1 présentée ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.



(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT,
Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240613-2024-49-DE
Date de réception préfecture : 28/06/2024



PUBLIE LE

27 AOUT 2024

2024-50

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 13 JUIN 2024										
Date de la convocation : 6 juin 2024	L'an deux mille vingt-quatre et le treize juin, les membres du bureau syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.										
Date d'affichage de la convocation : 6 juin 2024											
Nombre de membres	Objet de la délibération :										
<table border="1"><tr><td>En exercice</td><td>9</td></tr><tr><td>Quorum</td><td>5</td></tr><tr><td>Présents</td><td>5</td></tr><tr><td>Représentés</td><td>0</td></tr><tr><td>Votants</td><td>5</td></tr></table>	En exercice	9	Quorum	5	Présents	5	Représentés	0	Votants	5	<u>ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CLOTURES 2022-2024 PERIMETRE DU SYNDICAT - MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 1</u>
En exercice	9										
Quorum	5										
Présents	5										
Représentés	0										
Votants	5										

Membres présents :

Président : Jérôme BOULETIN

Vice-Présidents : Salvador TENZA -Jean-François SENAC- André AIELLO - Thierry ROUX

VU l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique,

L'entreprise SAS DALL AGNOLA s'est vu confier, par marché du 19 avril 2023, l'accord-cadre a bons de commande programme de renouvellement des clôtures 2022-2024.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240613-2024-188-DE
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Le bordereau des prix unitaires comporte une erreur de numérotation des prix, les chapitres *Mise œuvre complète de portails manuels* et *Remplacement de portails manuels sur piliers et longrines existants* sont tous deux numérotés 2.7.

Cette modification en cours d'exécution corrige cette erreur en modifiant la numérotation du chapitre 2.7 *Remplacement de portails manuels sur piliers et longrines existants* en 2.10 *Remplacement de portails manuels sur piliers et longrines existants*. Cette modification est appliquée aux prix associés à ce chapitre.

La décision modificative 1 n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

Toutes les autres clauses restent inchangées.

LE BUREAU

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la modification en cours d'exécution n° 1 présentée,

DELIBERE

1°) APPROUVE la modification en cours d'exécution n° 1 au marché avec l'entreprise **SAS DALL AGNOLA** selon les modalités évoquées ci-dessus.

2°) AUTORISE Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n° 1 présentée ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

(suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME

LE PRESIDENT,

Gerôme BOULETIN





PUBLIE LE

27 AOÛT 2024

2024-51

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 13 JUIN 2024										
Date de la convocation : 6 juin 2024	L'an deux mille vingt-quatre et le treize juin, les membres du bureau syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.										
Date d'affichage de la convocation : 6 juin 2024											
Nombre de membres	Objet de la délibération :										
<table border="1"><tr><td>En exercice</td><td>9</td></tr><tr><td>Quorum</td><td>5</td></tr><tr><td>Présents</td><td>5</td></tr><tr><td>Représentés</td><td>0</td></tr><tr><td>Votants</td><td>5</td></tr></table>	En exercice	9	Quorum	5	Présents	5	Représentés	0	Votants	5	<u>ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE TRAVAUX DE REHABILITATION DES OUVRAGES GENIE CIVIL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT TERRITOIRE DU SYNDICAT - MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 1</u>
En exercice	9										
Quorum	5										
Présents	5										
Représentés	0										
Votants	5										

Membres présents :

Président : Jérôme BOULETIN

Vice-Présidents : Salvador TENZA -Jean-François SENAC- André AIELLO - Thierry ROUX

VU l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique,

L'entreprise SAS DALL AGNOLA s'est vu confier, par marché du 31 mars 2023, l'accord cadre travaux de réhabilitation des ouvrages génie civil d'eau potable et d'assainissement.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240613-2024-189-DE
Date de réception préfecture : 28/06/2024

La réparation de la cuve du dégraisseur de la station d'épuration de Beaumes-Aubignan nécessite le by-pass de celle-ci. L'installation en place ne permet pas ce by-pass, un pompage temporaire doit être mis en place.

Cette modification en cours d'exécution introduit au bordereau des prix unitaires le chapitre 6.

Mise en place d'un pompage de dérivation des effluents sur la station d'épuration d'Aubignan et les prix nouveaux associés permettant la mise en œuvre de by pass temporaire.

La décision modificative 1 n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

Toutes les autres clauses restent inchangées.

LE BUREAU

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la modification en cours d'exécution n° 1 présentée,

DELIBERE

1°) APPROUVE la modification en cours d'exécution n° 1 au marché avec l'entreprise **SAS DALL AGNOLA** selon les modalités évoquées ci-dessus.

2°) AUTORISE Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n° 1 présentée ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

(suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME

LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 13 JUIN 2024										
Date de la convocation : 6 juin 2024	L'an deux mille vingt-quatre et le treize juin, les membres du bureau syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.										
Date d'affichage de la convocation : 6 juin 2024											
Nombre de membres <table border="1"> <tr> <td>En exercice</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>Quorum</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td>5</td> </tr> </table>	En exercice	9	Quorum	5	Présents	5	Représentés	0	Votants	5	<p align="center">Objet de la délibération :</p> <p><u>ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE TRAVAUX RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS PRIORITAIRES ET SECURISATION DU SERVICE - MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 6</u></p>
En exercice	9										
Quorum	5										
Présents	5										
Représentés	0										
Votants	5										

Membres présents :

Président : Jérôme BOULETIN

Vice-Présidents : Salvador TENZA -Jean-François SENAC- André AIELLO - Thierry ROUX

VU l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique,

Le groupement d'entreprises SA COLAS/SAS DALL AGNOLA s'est vu confier, par marché du 23 décembre 2021, l'accord cadre des travaux relatifs au renouvellement de canalisations prioritaires et sécurisation du service.

Cette modification en cours d'exécution introduit des prix supplémentaires (date de valeur : début de marché) au Bordereau de Prix Unitaires (BPU) du marché initial. Le BPU initial est complété de la manière suivante :

Numéro	Libellé	U	Prix Unitaire € HT
3.29	Chemisage AEP		
3.29.1	Amené et repli personnel et matériel	Forfait	3 000,00
3.29.2	Préparation zone de travail	U	5 000,00
3.29.3	Inspection télévisée initiale pour prise de côte	Forfait	2 500,00
3.29.4	Nettoyage mécanique + rinçage L < 50ml	Forfait	6 500,00
3.29.5	Forfait pose chemisage L < 50ml	Forfait	16 000,00
3.29.6	Fourniture gaine < 50ml – Ø450 PS : 6 bars – P Essai 12 bars	Forfait	31 000,00
3.29.7	Fourniture et mise en place de CIP JOINT DN 450	U	6 250,00
3.29.8	Sertissage des extrémités	U	500,00
3.29.9	Inspection télévisée finale	Forfait	750,00
3.29.10	Auto-contrôle d'étanchéité	Forfait	1 250,00

Ces nouveaux éléments sont issus de l'opération de chemisage du 450 sur Monteux.

La décision modificative 6 n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

Toutes les autres clauses restent inchangées.

LE BUREAU

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la modification en cours d'exécution n° 6 présentée,

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240613-2024-190-DE
Date de réception préfecture : 28/06/2024